

GUY BRÉANT & ASSOCIÉS

COMMISSARIAT AUX COMPTES



FESTIVAL DES FORÊTS

Siège social : 6, promenade Saint Pierre des Minimes
60200 COMPIEGNE

***RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE
31 août 2011***

FESTIVAL DES FORÊTS

Siège social : 6, promenade Saint Pierre des Minimes 60200 COMPIEGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FESTIVAL DES FORÊTS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

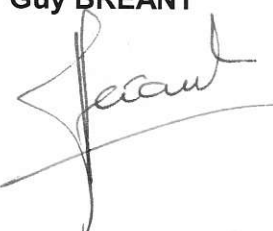
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à leur justification, les appréciations portées dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

II - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Compiègne le 29 octobre 2011

Guy BRÉANT


FESTIVAL DES FORÊTS

Siège social : 6, promenade Saint Pierre des Minimes 60200 COMPIEGNE

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2011

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

~

Fait à COMPIÈGNE le 29 octobre 2011

Guy BRÉANT



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION FESTIVAL DES FORETS				Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		6 PROMENADE ST PIERRE DES MINIMES 60200 COMPIEGNE						
Numéro SIRET *		3 9 2 0 9 3 9 2 8 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 0 8 2 0 1 1		3 1 0 8 2 0 1 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	4 083	016	4 083		
	Immobilisations corporelles *	028	7 701	030	6 548	1 153	682	
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042		50	50	
	Total I (5)	044	11 834	048	10 631	1 203	732	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	4 000	066		4 000	143	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	40 189	070		40 189	30 228
		Autres * (3)	072	96 234	074		96 234	84 739
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	13 868	086		13 868	31 743	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	154 290	098		154 290	146 852	
	Total général (I + II)	110	166 124	112	10 631	155 493	147 584	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			13 164		13 164	
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				10 671	10 671	
	Report à nouveau	134				(53 284)	(5 677)	
	Résultat de l'exercice	136				3 196	(47 608)	
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142				(26 253)	(29 449)	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				21 500	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			22 932		802	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			77 586		32 088	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172			44 646		80 339	
	Produits constatés d'avance	174			36 582		42 304	
Total III	176				181 746	155 533		
Total général (I + II + III)	180				155 493	147 584		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		22 667	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-015 du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION FESTIVAL DES FORETS		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 1 0 8 2 0 1 1		13 1 0 8 2 0 1 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	19 184	15 739	
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218	64 241	58 665
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	287 083	275 142	
	Autres produits			230	38 399	12 648	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	408 906	362 195	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	12 913	8 251	
	Variation de stock (marchandises) *			236		61	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	185 752	205 436	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont contribution économique territoriale*)		243	4 116	2 469	
	Rémunérations du personnel *			250	122 437	109 143	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	48 764	41 795	
	Dotations aux amortissements *			254	529	805	
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		21 500	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			12 951	20 333	
Total des charges d'exploitation (II)				264	387 462	409 791	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	21 444	(47 597)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280			
	Produits exceptionnels			(IV) 290			
	Charges financières			(V) 294	426	11	
	Charges exceptionnelles			(VI) 300	17 823		
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 196	(47 608)	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 196	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	823		
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248				
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981					342
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345					350
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987					
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989					
Zone franche Corse (44. decies)		988					
Pôle de compétitivité (44. undecies)		990					
Investissements outre-mer		344					
Créance due au report en arrière du déficit		346					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	4 019	354
				Déficit col. 2	356		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 55 574 dont imputés sur le résultat :					360	4 019
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372
				Déficit col. 2			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	
				n° du centre de gestion agréé :		388	
Montant de la T.V.A. collectée		374	9 616	Effectif moyen du personnel* :		376	3
				dont apprentis :			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	22 514	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Seau